



Service Redevance Ordures Ménagères
200, Rue de la Juillerie - 17170 FERRIERES
Mail : reom@aunisatlantique.fr
Tél. : 05 46 68 31 54
Plus d'informations : www.aunisatlantique.fr

REDEVANCE DES ORDURES MENAGÈRES

FICHE DE RENSEIGNEMENTS À COMPLETER PAR TOUS LES FOYERS

Formulaire à télécharger sur le site internet et à transmettre par voie postale ou adresse mail ci-dessus

LOGEMENT CONCERNÉ

Adresse : **Étage :** **N° appartement :**

Code Postal : **Commune :**

Date d'entrée dans le logement : / / Maison Construction neuve Appartement

Statut pour ce logement :

Résidence principale Logement vacant (*fournir les justificatifs*) Logement locatif (*fournir le bail*)

Meublé : capacité d'accueil personnes

Résidence secondaire : *merci de préciser ci-dessous l'adresse de votre résidence principale*

Adresse résidence principale : *Étage :* *N° appartement :*

Code Postal : *Commune :*

Vous êtes : Propriétaire

Locataire (joindre une copie du bail)

COMPOSITION DU FOYER

Nombre de personnes composant le foyer : 1 2 3 4 5 ou plus :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

.....

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints. Je m'engage à contacter le service Redevance pour tout changement modifiant cette déclaration (déménagement, vente, naissance, séparation, etc...).

Fait à :

Signature du déclarant

Le : / /

Mentions Règlement Général sur la Protection des Données

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la CDC Aunis Atlantique pour la facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

Les données collectées sont traitées exclusivement par le service REOM.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité en contactant reom@aunisatlantique.fr

TARIFS 2024 DE LA REDEVANCE POUR LA GESTION DES DÉCHETS

La redevance permet de financer la collecte de tous les flux (ordures ménagères, emballages et biodéchets toutes les semaines, verre, papier), le transfert, le traitement, le recyclage et les déchetteries (60% de nos déchets).

La redevance est calculée en fonction du **nombre de personnes dans le foyer**.

Pour les écarts*, cabanes de pêche et résidences secondaires, gîtes et chambres d'hôtes, la redevance s'appuie sur un forfait quel que soit le nombre de personnes dans le foyer et le temps d'occupation.

*Est appelé écart tout foyer n'ayant pas de ramassage au porte-à-porte et se trouvant à plus de 200 mètres du point de collecte.

NOUVEAU :

Pour s'acquitter de la redevance en toute tranquillité, choisissez le prélèvement automatique.

DÉSIGNATION	TARIFS
1 personne dans le foyer	173 €
2 personnes dans le foyer	237 €
3 personnes dans le foyer	250 €
4 personnes dans le foyer	262 €
5 personnes dans le foyer	275 €
6 personnes dans le foyer	289 €
7 personnes dans le foyer	301 €
8 personnes et plus	314 €
Cabanes de pêche	82 €
Ecarts*	99 €
Caravaning	59 €
Résidences secondaires	197 €

QUI CONTACTER ?

La CDC AUNIS ATLANTIQUE
pour tout changement de situation :

- > Changement d'adresse (départ, vente...)
- > Nombre de personnes au foyer (naissance, décès...)



Service Finances / REOM
05.46.68.31.54
reom@aunisatlantique.fr

Horaires d'accueil :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h

Le Service de Gestion Comptable (Trésorerie)
pour toute question sur :

- > Le paiement de vos factures (délais de paiement, gestion du recouvrement...)



Service de Gestion Comptable
05.16.59.11.00
sgc.ferrieres@dgfip.finances.gouv.fr

Horaires d'accueil :

Du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h

Le Syndicat CYCLAD
pour toute question sur :

- > La collecte en porte-à-porte
- > La livraison ou le changement de vos bacs
- > Les déchetteries



Tous les déchets ont de l'avenir

Syndicat Cyclad
05.46.07.16.66
contact@cyclad.org

Horaires d'accueil :

Du lundi au jeudi de 8h30
à 12h et de 13h30 à 17h

Le vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16h

Retrouvez sur notre site internet les modalités de paiement des factures de la redevance :
www.aunisatlantique.fr, rubrique Vie pratique et associative > Collecte des déchets > Facturation